



Procès-verbal
Le mardi 29 mai 2001 - n° 28

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Charlevoix), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 15 et 19 décembre 2000 et le 25 mai 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 57 Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières – rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 291-20010529)

Mme Vermette (Marie-Victorin), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, les 17, 23 et 24 mai 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 154 Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, la Loi sur le mérite de la restauration et la Loi sur le mérite du pêcheur – rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 292-20010529)

29 mai 2001

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bourbeau (Laporte) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la contribution exceptionnelle de monsieur Gilles Lefebvre, figure de proue du monde musical et culturel, qui est décédé dimanche dernier à l'âge de soixante-dix-huit ans, et offre ses condoléances à sa famille.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Boulerice, secrétaire d'État à l'accueil et à l'intégration des immigrants, propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne les exactions dont sont victimes les citoyennes et citoyens d'origine hindoue d'Afghanistan par les Talibans.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

29 mai 2001

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement tiende des consultations particulières sur le projet de loi n° 24, Loi sur les sociétés de transport en commun, le 31 mai et le 1^{er} juin 2001 et, à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le jeudi 31 mai 2001

20 h 00 à 20 h 30	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
20 h 30 à 21 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
21 h 00 à 22 h 00	Association du transport urbain du Québec
22 h 00 à 23 h 00	Office des personnes handicapées du Québec
23 h 00 à 24 h 00	Agence métropolitaine de transport

Le vendredi 1^{er} juin 2001

11 h 00 à 13 h 00	Société de transport de la Rive-sud de Montréal, Société de transport de la communauté urbaine de Montréal et la Société de transport de Laval
15 h 00 à 16 h 00	Union des municipalités du Québec
16 h 00 à 17 h 00	Association des regroupements d'usagers du transport adapté du Québec
17 h 00 à 18 h 00	Fédération québécoise des municipalités
20 h 00 à 21 h 00	Société de transport de la communauté urbaine de Québec
21 h 00 à 21 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
21 h 30 à 22 h 00	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

29 mai 2001

QU'une période de soixante minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de soixante minutes soit prévue pour les remarques finales, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre des Transports et le ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime soient membres de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, cette motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 173, Loi sur la sécurité civile, et l'étude détaillée du projet de loi n° 169, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives ;

29 mai 2001

- la Commission des finances publiques, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 167, Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 165, Loi modifiant la Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 165 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 165 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi sur la protection sanitaire des animaux, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

29 mai 2001

À 13 h 01, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi sur la protection sanitaire des animaux, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Fournier (Châteauguay), le débat est ajourné.

Adoption

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 2, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 2 est adopté.

M. Bégin, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le projet de loi n° 177, Loi sur les géologues, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Bégin propose que le projet de loi n° 177 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'une motion proposant l'ajustement des références contenues dans le projet de loi afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la mise à jour de l'édition sur feuilles mobiles des *Lois refondues du Québec*.

La motion est adoptée.

29 mai 2001

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion de M. Bégin, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, proposant l'ajustement des références contenues dans le projet de loi n° 177 afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la mise à jour de l'édition sur feuilles mobiles des *Lois refondues du Québec* est étudiée et adoptée en commission plénière.

Le projet de loi n° 177, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

Adoption du principe

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 180, Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que le principe du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

29 mai 2001

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 12, Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'aide financière aux études, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 12 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 12 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 162, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 162, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 162 est adopté.

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, du consentement de l'Assemblée, il est convenu de reporter de nouveau le débat de fin de séance entre Mme Loiselle (Saint-Henri-Sainte-Anne) et M. Trudel, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, qui devait avoir lieu aujourd'hui, à 18 heures, à la séance du mercredi 30 mai 2001, à 18 heures.

Adoption du principe

29 mai 2001

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Boisclair, ministre de l'Environnement, proposant que le principe du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 25 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 25 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 149, Loi sur les réserves naturelles en milieu privé.

Après débat, le rapport est adopté.

À 17 h 59, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 12.

Adoption du principe

M. Chevrette, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code de la sécurité routière, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 21 est adopté.

29 mai 2001

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 21 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

M. Chevette, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur les transports et la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 32 est adopté.

Sur la motion de M. Chevette, ministre des Transports, le projet de loi n° 32 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

M. Chevette, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 17, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant le cinémomètre photographique, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Gobé (Lafontaine) propose l'ajournement du débat.

Après débat, la motion d'ajournement du débat est adoptée.

À 23 h 39, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 30 mai 2001, à 10 heures.

Le Président

29 mai 2001

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU